

« de lui concilier l'affection des gens sensés d'Haïti le fait  
« tester de tout le monde.

« Il flatte les uns au détriment des autres, et ce dans l'at-  
« tention de tout perdre. C'est là du moins le but qu'on a  
« couvert dans ce livre. Je ne veux pas en juger moi-même  
« n'ai point lu l'ouvrage. Je ne puis croire qu'un homme  
« se disait aussi philanthrope que M. Schœlcher puisse émettre  
« de pareilles idées. Alors M. Schœlcher tendrait au même  
« que Cassagnac, seulement il emploierait un tout autre ver-  
« Voilà l'opinion des Haïtiens sur le livre de M. Schœlcher.

« Veuillez agréer, etc.

« J. B. IMBERT, *d'Haïti*, — M. IMBERT, *d'Haïti*, — S. R.  
MONDESIR, *de la Martinique*, — J. SAINTE-ROSE, *de Cayenne*.

Si c'est là ce que M. Schœlcher prend pour des témoignages  
élogieux, il faut convenir qu'il n'est pas difficile, et je lui  
fais bien mon compliment.

## LETTRE

▲  
**M. V. SCHŒLCHER,**

Par C. A. BISSETTE.



PARIS.

LIBRARD, LIBRAIRE, PASSAGE DES PANORAMAS, 61.

—  
1843

# LETTRE

A

## M. V. SCHÆLCHER,



Paris, ce 18 octobre 1843.

MONSIEUR,

En expliquant publiquement deux passages de ma dernière brochure, dans lesquels vous avez cru voir une offense, j'ai cédé à un sentiment honorable de justice et d'équité; j'ai voulu éviter tout soupçon d'animosité personnelle et vous prouver que ma critique ne porte que sur vos écrits et sur des opinions mauvaises, selon moi, vous avez soutenues dans votre livre d'après l'opinion des colons (1). Je désire que vous soyez bien convaincu que votre personne est tout à fait en dehors de ma critique. Ce que j'ai fait, c'est ce que je ferai toujours contre les écrits qui me paraissent dangereux pour la cause de mes frères; c'est ce que j'ai encore en ce moment à propos de votre volume sur Haïti. J'ai dit et j'ai écrit que vous êtes dans l'erreur sur la manière de envisager la question coloniale; que vous avez mal compris votre mission d'abolitioniste; — je crois l'avoir prouvé dans la relation de votre volume sur les colonies françaises. — Je le répète ici, Monsieur, afin que vous ne preniez pas le change sur les sentiments qui m'animent et qui me font agir. Je n'ai et je ne puis avoir contre vous personnellement aucun motif d'inimitié; mais, contre ce que vous avez écrit sur les colonies, sur l'esclavage, sur les noirs et sur les mulâtres, j'éprouve un sentiment que je ne suis pas maître. Toutes les fois que je relis les mauvaises choses échappées sans doute par inadvertance à votre plume, et

(1) Que M. Schœlcher se soit mal défendu des réductions des colons dans son livre sur les Antilles, et que, par suite, il ait, sur beaucoup de points, cédé des justes réclamations des abolitionnistes, c'est ce qui est évident, et ce qui a été senti par les critiques les plus bienveillants pour M. Schœlcher.

Les deux derniers volumes de M. Schœlcher, dit M. Charles Ramey (*Revue critique*), ont traités à l'état présent des colonies anglaises émancipées de la race noire, au travail libre et aux vertus sociales, et l'urgence de son émancipation. Cette émancipation, toutefois, M. Schœlcher la veut, dans les colonies françaises, avec une condition préalable. Or, en ceci, il nous semble faire le pari trop belle « à ses hôtes des colonies », auxquels il a dédié son premier ouvrage, et nous aurions voulu que sa reconnaissance ne l'amenât pas jusque-là. C'est la trop de désintéressement qu'il a eu envers ces hommes « bons et généreux » sans doute, mais à qui les succès de l'abolitionnement moral des hommes de la race noire ont fait des loisirs dorés, et qui, par les moyens d'acquiescer des mœurs élégantes contre la réduction desquelles M. Schœlcher a vainement lutté, cela est évident. »

que vous devez amèrement regretter, je sens encore l'envie des esclaves les réfuter. Vous comprendrez ce langage, Monsieur, si vous professez sincèrement pour les mulâtres l'affectueuse sympathie que vous dites avoir pour eux.

Je n'ai jamais entendu vous faire un reproche de vos liaisons amicales avec les colons, même avec ceux que, parmi eux, j'appelle mes bourreaux et les bourreaux de mes frères. Pour ce qui est de là, il n'y a pas de réconciliation possible avec moi, et les expressions les plus fortes ne m'ont jamais tentée. Quant à ce qui s'agit d'eux, M. Perrinelle, par exemple, à la table duquel vous avez pris place, ne peut rien attendre de moi. J'ai été malade pour avoir fait lire une brochure, ne l'oubliez pas! MARQUÉ DE FER ROUGE, MARQUÉ DE LA MAIN DU BOURREAU, EN EXÉCUTION D'UN ARRÊT signé de MM. PERRINELLE PÈRE ET FILS! Nul rapprochement je le répète, n'est possible de ma part avec ces hommes. Je suis trompé, Monsieur. Faites que ces hommes « qui ont la fibre fine » que ces hommes « bons et généreux », auxquels vous dédiez vos ouvrages, affranchissent leurs esclaves, et, à ce prix, mes ressentiments s'éteindraient sans doute. Devant ce grand acte de réparation et de justice toute ma colère tomberait; mais à ce prix seulement je pourrais voir ces hommes sans horreur. Je pourrais faire plus, peut-être; je pourrais, oui, je pourrais, je crois, les serrer la main. Mon dévouement à la grande cause de l'humanité surmonterait en moi tout autre sentiment; et puis, ces hommes auraient alors racheté par cet acte leurs crimes passés envers leurs maîtres et leurs descendants, et — à tout péché miséricorde!

Mais, jusque-là, je ne dois rien à ces hommes, je ne me suis jamais senti obligé à aucun ménagement envers eux. Je conçois très bien que vous ne partagiez pas mes sentiments de répulsion pour M. Perrinelle; mais ce n'est pas une raison pour que je ne sois pas et n'exprime à son égard comme vous, Monsieur; pour que moi-même sa victime, moi, la victime de son père, j'aie pour lui les mêmes déférences que vous. Je suis donc surpris (et c'est là le motif qui me fait reprendre aujourd'hui la plume), je suis surpris qu'ayant nommé M. Perrinelle en toutes lettres, dans mon explication de passages de ma brochure que vous avez fait imprimer, ce nom n'ait été indiqué que par son initiale. Je suis surpris et contrarié que vous ayez cru devoir, par ménagement pour M. Perrinelle, en user de la sorte envers moi. En mettant la simple initiale P. dans trois endroits du paragraphe où il est question de M. Perrinelle, vous faites porter ma rectification autant sur ce qui vous concerne que sur le fait reproché à M. Perrinelle. J'ai l'air de l'excuser, ou de ne le plus croire capable de tenir un « grossier langage », ou même un langage insolent, contre les mulâtres, plutôt que contre vous. Je ne l'ai pas entendu ainsi, ni vos amis non plus. C'est donc un fait grave, et vous n'auriez pas dû prendre sur vous de donner une étendue à ma pensée qui n'est certes ni dans l'esprit ni dans la teneur de cette déclaration. Pour tout

ce qui ont lu mes précédentes brochures, qui ont lu votre lettre *raisonnée*, et qui liront cette déclaration telle que vous l'avez fait imprimer avec l'initiale P..., je semblerai user de ménagement envers M. Perrinelle, puisque je n'ose même plus citer son nom en toutes lettres.

Cette déclaration étant signée de moi sans commentaire, sans explication de vous indiquant que cette suppression vient de votre chef, on sera naturellement porté à croire ce que je viens de dire. Il n'en saurait aller ainsi. J'étais donc en même temps à Paris, Legouvé et Jean Reynaud pour me plaindre de ce procédé envers moi, et j'espère, Monsieur, que vous le regretterez.

Adieu, je vous prie, l'assurance de ma considération distinguée.

BISSETTE.

Paris, ce 18 octobre 1843.

A Monsieur JEAN REYNAUD.

MONSIEUR,

Je n'ai pas hésité, comme vous savez, à retirer un mot imprimé dans ma dernière brochure, et que M. Schœlcher avait pris à offense personnelle. J'ai rectifié aussi dans la déclaration signée par moi je vous remis le passage de ma narration concernant l'entrevue de M. Perrinelle avec M. Schœlcher. Cette déclaration ayant été imprimée, on a supprimé le nom de M. Perrinelle que j'avais écrit en toutes lettres, pour ne le mentionner que par l'initiale P.... Je n'ai pas besoin de vous rappeler notre entretien sur cette partie de ma déclaration. Vous savez quels sentiments j'ai professés pour M. Perrinelle, et combien nous mêmes de temps j'ai corrigé le paragraphe qui le concerne, tant je tenais à ne rien laisser qui pût laisser croire que je pouvais avoir la moindre défiance pour cet homme. Eh bien, par la suppression du nom de M. Perrinelle, on me fait paraître en public comme revenant à des ménagements envers lui, lorsque je n'ai voulu et n'ai entendu donner qu'à M. Schœlcher et à M. Schœlcher seul la satisfaction que, loyalement, je lui devais. Maintenant j'en appelle à votre justice, et je vous prie de dire si jamais, vous et moi, nous avons voulu donner une satisfaction à M. Perrinelle. Loin de chercher à pallier l'insolence de cet homme, nous avons débattu, au contraire, les mots qui devaient le rendre, dans ma pensée, plus coupable et plus criminel; car enfin la proposition de M. Perrinelle est plus offensante pour les mulâtres que pour M. Schœlcher; c'est du mépris qu'il déversait sur les mulâtres; et, quant à M. Schœlcher, M. Perrinelle ne lui demandait qu'un acte de faiblesse, coupable sans doute, pour un abolitionniste, mais non désespérant, comme on a voulu l'entendre. Pour moi, M. Schœlcher n'a pas cédé à une menace; il a cédé à une séduction. C'est ce

que nous avons tâché d'exprimer le mieux qu'il nous a été possible.

Je viens d'écrire à M. Schœlcher pour lui témoigner ma surprise de la suppression dont je me plains. J'ai écrit aussi dans le même sens à M. Legouvé, en lui adressant, comme à vous, des exemplaires de ma déclaration, dans laquelle j'ai rétabli le nom Perrinelle comme il avait été écrit dans la déclaration manuscrite.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments empressés,

BISSETTE.

A Monsieur BISSETTE.

MONSIEUR,

Je vous prie de vouloir bien attribuer à mon absence de Paris le retard de ma réponse. Je n'ai pas encore vu M. Schœlcher et ne lui ai écrit; mais je commence par vous déclarer que je trouve votre réclamation souverainement juste. Je ne doute pas que M. Schœlcher n'en juge de même, et ne vous satisfasse en supprimant les exemplaires déjà imprimés et en faisant réimprimer ses paroles *littéralement*. Il est évident pour moi qu'il n'a pas saisi la nuance que vous relevez fort justement entre un nom écrit tout au long et un nom désigné par une initiale. Je regrette d'ailleurs infiniment que cette circonstance, en vous inspirant de réimprimer vous-même, vous ait conduit à compliquer la haute simplicité de votre manifeste par une note qui ne s'y engageait point naturellement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

JEAN REYNAUD.

Paris, ce 18 octobre 1845.

A Monsieur LEGOUVÉ, à Seine-Port.

MONSIEUR,

Vous savez avec quel empressement j'ai retiré le mot qui avait paru offensant pour M. Schœlcher dans ma dernière brochure. J'ai également rectifié un fait, en complétant ma narration sur l'entretien de M. Perrinelle avec M. Schœlcher. En donnant cette satisfaction à M. Schœlcher, j'ai obéi, en homme de cœur, à un sentiment d'honneur et de justice, j'ai satisfait les justes susceptibilités d'un homme d'honneur. Je ne viens pas ici retirer la déclaration que j'ai faite, mais me plaindre d'un procédé que je trouve blessant pour moi.

Cette déclaration a été imprimée par M. Schœlcher; mais

celle de M. Perrinelle, que j'avais écrit en toutes lettres, ne figure que par l'initiale P... C'est une attention qu'on veut me faire à avoir pour un homme qui a été mon bourreau. Je proteste contre cette pensée et contre toute action dirigée dans ce sens. Le nom de M. Perrinelle devait figurer tel que je l'ai écrit, et enfin je n'ai pas les mêmes motifs que M. Schœlcher pour mépriser un tel homme; et lorsque je n'entends pas faire un reproche à M. Schœlcher de ses liaisons avec un homme qui fut mon bourreau et celui de mes frères, M. Schœlcher ne doit pas chercher à me faire reconnaître, ni directement ni indirectement, que j'ai eu tort de supposer M. Perrinelle capable d'un propos injurieux. C'est m'obliger en quelque sorte à faire cet aveu, lorsqu'on me le reproche dans une lettre signée de moi et où il est question de M. Perrinelle, je semble ne plus oser citer en toutes lettres le nom de cet homme. Jamais je ne céderai à une telle violence dans mes sentiments que je professe pour les Perrinelle. Ce nom est toujours par moi attaché au pilori de l'histoire, toutes les fois qu'il s'agira de questions coloniales.

Je vous envoie deux exemplaires de ma déclaration que j'ai fait imprimer de mon côté, en rétablissant le nom de M. Perrinelle. J'ai cru devoir écrire, à ce sujet, une lettre à M. Schœlcher et à M. Reynaud.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, la nouvelle assurance de mes sentiments distingués,

BISSETTE.

A Monsieur BISSETTE.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et M. Schœlcher a reçu aussi la sienne; permettez-moi de vous répondre en son nom comme au mien. Un écrit convenu est en soi sacré dans ses moindres parties, et vous avez eu raison de vous plaindre du changement, quoique bien léger, introduit dans votre déclaration. Mais vous seriez dans l'erreur en supposant que M. Schœlcher ait eu en vue de vous forcer à ménager M. Perrinelle. Si son nom n'a été mis qu'en lettres italiques (1), c'est que M. Schœlcher croyait plus convenable de ne pas mêler davantage dans ce débat entre vous et lui, un homme qui n'y entre qu'accidentellement; mais dès que vous vous en trouvez blessé par votre juste ressentiment contre M. Perrinelle, M. Schœlcher et nous, Monsieur, consentons de grand cœur à ce que ce nom

(1) Je ne me suis pas aperçu que le nom de M. Perrinelle ait été mis en lettres italiques, mais bien qu'il n'ait pas été écrit en toutes lettres. C'est de cette suppression que je me suis plaint, comme d'un manque de procédé envers moi, pour faire une concession à un galant homme.

soit rétabli en toutes lettres. Mais maintenant, permettez-moi de vous dire que ce n'était pas une raison, parce que M. Schœlcher avait retranché six lettres à votre déclaration, pour y ajouter deux pages, et lier ensemble une déclaration franche, honorable, élevée, à une sortie violente contre un de vos ennemis personnels. Je crois que dans votre intérêt même, le rapprochement de ces deux pièces est une faute; et quant à M. Schœlcher et à nous, il doit être pénible de servir d'occasion à une aussi hostile accusation. Je vous demande, j'i donc, en m'adressant à votre justice, de vouloir bien séparer ces deux pièces, dont la connexion est aussi fâcheuse pour vous que désagréable pour nous; ce n'est pas une condition que nous exprimons, mais c'est un juste et vif desir que nous vous témoignons.

Votre très dévoué serviteur,

LEGOUVÉ.

Paris, ce 23 octobre 1843.

A Monsieur Legouvé, à Seine-Port.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur d'écrire à M. Schœlcher pour me plaindre d'une suppression à mon gré importante. M. Schœlcher n'a pas jugé à propos de répondre à ma lettre et vous a chargé d'y répondre en son nom et au vôtre: mais, quoi? Qu'il *consent* à ce que cette suppression soit rétablie. J'ai lieu, à bon droit, de m'étonner de l'emploi de cette expression. C'est un *consentement*, au lieu d'une *restitution*, que m'offre M. Schœlcher, et par une impolitesse. C'est bien, et maintenant je l'ai compris. Brisons-là. De même que je n'ai pas attendu ce *consentement* pour faire réimprimer un texte qui devait être sacré pour M. Schœlcher, de son aveu, — de même (puisque M. Schœlcher s'est cru trop haut placé pour me témoigner directement, par le moindre de ses secrétaires, son regret pur et simple de cette suppression volontaire ou consentie), je ferai savoir au public et à mes frères des colonies comment M. Schœlcher en a usé dans cette dernière occasion, et, par là, ce qu'il en faut attendre pour notre cause.

Je termine ici ce débat pour poursuivre la réfutation que j'ai promise de son volume sur Haiti, et que trois fois j'ai interrompue pour cet incident. Je fais de cette réfutation un livre où ne seront point mises en cause assurément les bonnes intentions de M. Schœlcher (le chemin des enfers est pavé de bonnes intentions), mais bien son jugement et sa portée d'esprit comme historien et comme abolitionniste.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

BISSITE.

## RÉFUTATION

DU LIVRE

# DE M. V. SCHŒLCHER

que nous avons tâché d'exprimer le mieux qu'il nous a été possible.

Je viens d'écrire à M. Schœlcher pour lui témoigner ma surprise de la suppression dont je me plains. J'ai écrit aussi dans le même sens à M. Legouvé, en lui adressant, comme à vous, des exemplaires de ma déclaration, dans laquelle j'ai rétabli le nom Perrinelle comme il avait été écrit dans la déclaration manuscrite.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments empressés,

BISSETTE.

A Monsieur BISSETTE.

MONSIEUR,

Je vous prie de vouloir bien attribuer à mon absence de Paris le retard de ma réponse. Je n'ai pas encore vu M. Schœlcher et ne lui ai écrit; mais je commence par vous déclarer que je trouve votre réclamation souverainement juste. Je ne doute pas que M. Schœlcher n'en juge de même, et ne vous satisfasse en supprimant les exemplaires déjà imprimés et en faisant réimprimer ses paroles *littéralement*. Il est évident pour moi qu'il n'a pas saisi la nuance que vous relevez fort justement entre un nom écrit tout au long et un nom désigné par une initiale. Je regrette d'ailleurs infiniment que cette circonstance, en vous inspirant de réimprimer vous-même, vous ait conduit à compliquer la haute simplicité de votre manifeste par une note qui ne s'y engageait point naturellement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

JEAN REYNAUD.

Paris, ce 18 octobre 1845.

A Monsieur LEGOUVÉ, à Seine-Port.

MONSIEUR,

Vous savez avec quel empressement j'ai retiré le mot qui avait paru offensant pour M. Schœlcher dans ma dernière brochure. J'ai également rectifié un fait, en complétant ma narration sur l'entretien de M. Perrinelle avec M. Schœlcher. En donnant cette satisfaction à M. Schœlcher, j'ai obéi, en homme de cœur, à un sentiment d'honneur et de justice, j'ai satisfait les justes susceptibilités d'un homme d'honneur. Je ne viens pas ici retirer la déclaration que j'ai faite, mais me plaindre d'un procédé que je trouve blessant pour moi.

Cette déclaration a été imprimée par M. Schœlcher; mais

celle de M. Perrinelle, que j'avais écrit en toutes lettres, ne figure que par l'initiale P... C'est une attention qu'on veut me faire à avoir pour un homme qui a été mon bourreau. Je proteste contre cette pensée et contre toute action dirigée dans ce sens. Le nom de M. Perrinelle devait figurer tel que je l'ai écrit, et enfin je n'ai pas les mêmes motifs que M. Schœlcher pour mépriser un tel homme; et lorsque je n'entends pas faire un reproche à M. Schœlcher de ses liaisons avec un homme qui fut son bourreau et celui de mes frères, M. Schœlcher ne doit pas chercher à me faire reconnaître, ni directement ni indirectement, que j'ai eu tort de supposer M. Perrinelle capable d'un propos injurieux. C'est m'obliger en quelque sorte à faire cet aveu, lorsqu'on me le présente dans une lettre signée de moi et où il est question de M. Perrinelle, je semble ne plus oser citer en toutes lettres le nom de cet homme. Jamais je ne céderai à une telle violence sur mes sentiments que je professe pour les Perrinelle. Ce nom est toujours par moi attaché au pilori de l'histoire, toutes les fois qu'il s'agira de questions coloniales.

Je vous envoie deux exemplaires de ma déclaration que j'ai fait imprimer de mon côté, en rétablissant le nom de M. Perrinelle. J'ai cru devoir écrire, à ce sujet, une lettre à M. Schœlcher et à M. Reynaud.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, la nouvelle assurance de mes sentiments distingués,

BISSETTE.

A Monsieur BISSETTE.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et M. Schœlcher a reçu aussi la sienne; permettez-moi de vous répondre en son nom comme au mien. Un écrit convenu est en soi sacré dans ses moindres parties, et vous avez eu raison de ne pas se plaindre du changement, quoique bien léger, introduit dans votre déclaration. Mais vous seriez dans l'erreur en supposant que M. Schœlcher ait eu en vue de vous forcer à ménager M. Perrinelle. Si son nom n'a été mis qu'en lettres italiques (1), c'est que M. Schœlcher croyait plus convenable de ne pas mêler davantage dans ce débat entre vous et lui, un homme qui n'y entre qu'accidentellement; mais dès que vous vous en trouvez blessé par votre juste ressentiment contre M. Perrinelle, M. Schœlcher et nous, Monsieur, *consentons* de grand cœur à ce que ce nom

(1) Je ne me suis pas aperçu que le nom de M. Perrinelle ait été mis en lettres italiques, mais bien qu'il n'ait pas été écrit en toutes lettres. C'est de cette suppression que je me suis plaint, comme d'un manque de procédé envers moi, pour faire une allusion à un galant homme.